

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1679

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'école de la Constitution

Le menu de la prochaine votation du 21 mai 2006 s'annonce court mais copieux. Un seul objet est soumis à la sanction du peuple et des cantons: la révision constitutionnelle des articles sur la formation. Premier examen.

La diversité des systèmes scolaires cantonaux présente un aspect effrayant. Pour soigner ce problème endémique, les Chambres fédérales proposent un remède de cheval: une révision de la Constitution soumise au vote le 21 mai prochain. Avant d'absorber les yeux fermés un tel médicament, il est toutefois conseillé d'en étudier la notice.

Première caractéristique: le projet ne se présente pas sous la forme d'un ou deux articles constitutionnels, comme souvent, mais de pas moins de dix dispositions. Toutes concernent la formation mais elles portent sur des sujets aussi variés que la scolarité obligatoire, la formation professionnelle, les hautes écoles ou encore la formation continue. Le Parlement a en quelque sorte concocté une mini «constitution de la formation»: un objectif parfaitement louable mais qui ne peut pas être réalisé par une seule révision partielle de la Constitution, sous peine de violer l'unité de la matière. Hélas, les paquets «fourre-tout» soumis en votation populaire sont devenus une désagréable habitude. Comme pour le colis

fiscal renvoyé à l'expéditeur, le tout est à prendre ou à laisser. Quitte à jeter le bébé avec l'eau du bain.

Deuxième particularité: cette révision constitutionnelle d'importance n'est pas le produit de longs travaux d'une commission d'experts, passés au crible d'une consultation. Ce sont les parlementaires qui ont mené la danse sous l'impulsion d'initiatives émanant des cantons eux-mêmes: le Conseil fédéral s'est, lui, contenté d'un rôle d'observateur. Que représentants cantonaux et parlementaires fédéraux soient d'accord sur un tel sujet constituait un événement suffisamment rare pour justifier un *nihil obstat*. Les Chambres ont adopté cette révision constitutionnelle à la quasi-unanimité et en un temps record: six mois séparent le dépôt du projet, son examen par le Conseil fédéral et le vote du Parlement. Les oppositions se sont cantonnées pour l'instant aux deux extrêmes de l'échiquier politique, de Freysinger à Zisyadis.

(ad) Suite de l'article en page 6

Sommaire

Les bénéfices mirobolants des banques suisses et des multinationales font réagir les rédacteurs de DP.
pages 2 et 3

Porta Alpina, l'ascenseur de tous les rêves doit compter avec la réalité.
page 4

La réforme de l'agriculture suisse sera moins douloureuse au sein de l'Union européenne, parole du parti socialiste.
page 5

Zurich découvre un nouveau système électoral.
page 6

L'examen critique de l'économie suisse à partir d'un ouvrage de Markus Mugglin arrive à son terme.
page 7

L'écriture qui s'adresse aux pères.
page 8

Cigarettes

Les hésitations de l'Office fédéral de la santé publique dans l'affaire des additifs laissent supposer que l'administration n'ose attaquer de front la puissante industrie du tabac, qui bénéficie de solides relais parlementaires.

Edito page 3